

ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES PARAMILITAIRES SONT TOUJOURS PRÉSENTS DANS LE DÉPARTEMENT DU CHOCÓ

Les habitants de Puerto Lleras, sur le territoire collectif de Jiguamiandó (département du Chocó), ont signalé des menaces et des descentes de paramilitaires près de la zone humanitaire de Pueblo Nuevo qui mettent en danger tous les habitants.

Le 15 avril, la Commission Justice et paix, une ONG de défense des droits humains, a signalé qu'un nombre inconnu de membres du groupe paramilitaire Autodefensas Gaitanistas de Colombia (AGC) avait pénétré dans le hameau de Puerto Lleras, sur le territoire collectif de Jiguamiandó, dans le département du Chocó (nord-ouest de la Colombie). D'après l'ONG, les membres du groupe paramilitaire ont rassemblé les habitants et leur ont dit qu'ils allaient prendre le contrôle des zones auparavant occupées par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), et qu'ils n'autoriseraient pas l'Armée de libération nationale (ELN) à pénétrer sur le territoire.

La Commission Justice et paix a indiqué que les paramilitaires avaient proposé 800 000 pesos colombiens à quiconque souhaitait les rejoindre et avaient ordonné à la communauté de cultiver de la coca sur son territoire. Ils ont également annoncé que 100 hommes de plus arrivaient de Pavarandó pour les rejoindre et se dirigeaient vers le hameau de Pueblo Nuevo, une zone humanitaire. D'après la Commission Justice et paix, les militaires postés près de ces zones n'ont pris aucune mesure concrète. Au contraire, les groupes paramilitaires peuvent entrer et sortir librement du territoire.

Bien que la Commission interaméricaine des droits de l'homme et la Cour constitutionnelle de Colombie aient pris des mesures de protection en faveur des zones humanitaires de la réserve d'Uradá Jiguamiandó, de Pueblo Nuevo et de Nueva Esperanza, des descentes de groupes paramilitaires continuent d'être signalées et la situation s'est même aggravée depuis le début du mois de mars. De plus, des dirigeants de la communauté de Jiguamiandó (notamment Manuel Denis Blandón, Melkin Romaña, Romualdo Salcedo, Félix Álvaro, Erasmo et Benjamín Sierra et le dirigeant indigène Argemiro Bailarín) ont signalé qu'ils avaient été menacés en mars 2017.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à apporter une réponse globale aux agissements signalés par les communautés du territoire collectif de Jiguamiandó, à veiller à ce que les limites des zones humanitaires soient respectées et à garantir la sécurité des habitants de ces zones, et demandez-leur instamment de renforcer la présence des pouvoirs publics ;
- insistez sur le fait que les zones humanitaires doivent être respectées, et appelez les autorités à assurer la sécurité des dirigeants de ces zones, conformément aux dispositions relatives aux victimes qui figurent dans l'Accord de paix avec les FARC, à veiller à ce que des actes de violence ne se reproduisent pas dans ces communautés et à respecter les droits fondamentaux de leurs membres ;
- priez les autorités de prendre immédiatement des mesures pour démanteler les groupes paramilitaires, comme le gouvernement s'y est engagé et conformément aux recommandations formulées par des organisations intergouvernementales.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 30 MAI 2017 À :

Président

Juan Manuel Santos
 President of Colombia
 Palacio de Nariño, Carrera 8 No.7-26,
 Bogotá, Colombie
 Courriel : contacto@presidencia.gov.co
Formule d'appel : Dear President, /
Monsieur le Président,

Directeur de l'Unité nationale de protection

Diego Fernando Mora
 Calle 63 N. 14-97
 Bogotá D. C., Colombie
 Courriel : correspondencia@unp.gov.co
Formule d'appel : Dear Director, /
Monsieur,

Médiateur

Carlos Alfonso Negret
 Carrera 9 Núm. 16-21
 Bogotá D.C., Colombie
 Courriel : asuntosdefensor@defensoria.gov.co
Forme d'appel : Dear Ombudsman, /
Monsieur,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax numberEmail addressSalutation .

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 62/17. Pour plus d'informations : www.amnesty.org/fr/documents/amr23/5908/2017/fr/

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

COLOMBIE. DES PARAMILITAIRES SONT TOUJOURS PRÉSENTS DANS LE DÉPARTEMENT DU CHOCÓ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

La Commission Justice et paix travaille en collaboration avec des communautés indigènes et d'ascendance africaine établies dans les bassins des fleuves Curvaradó et Jiguamiandó, qui essaient de récupérer leurs terres. Dans ces zones, des paramilitaires occupent les terres de certaines communautés indigènes et d'ascendance africaine depuis 2005.

Ces dernières années, de nombreuses personnes qui avaient fui leurs terres, dont elles avaient été chassées par la force par des paramilitaires et par les forces de sécurité à la fin des années 1990, sont revenues s'installer au sein des communautés des bassins du Curvaradó et du Jiguamiandó. Ces populations ont cherché à défendre leurs droits fonciers et à empêcher l'expansion des plantations illégales de palmiers à huile et d'autres activités économiques sur leur territoire. Pour cette raison, nombre de leurs membres ont été menacés, voire tués. Malgré des ordonnances répétées de la Cour constitutionnelle, les terres n'ont pas été rendues à ces populations.

En avril 2006, une « zone humanitaire », la première de nombreuses à venir, a été créée. Ces « zones humanitaires » sont des zones clairement délimitées dont les habitants demandent aux parties au conflit de respecter leur décision de ne pas prendre part aux hostilités. Elles sont pour eux un moyen de se protéger et de signifier aux parties au conflit que les droits des civils doivent être respectés. Les zones humanitaires de la réserve d'Urada Jiguamiandó, de Pueblo Nuevo et de Nueva Esperanza sont situées dans le bassin du fleuve Jiguamiandó et leurs habitants revendiquent le respect du droit de la population civile de ne pas être impliquée dans le conflit.

Depuis 2015, des informations font état de la présence dans la région de groupes paramilitaires, qui répandent la peur au sein de la population et menacent les dirigeants des communautés. Dans son dernier rapport sur les risques, le médiateur a particulièrement souligné ceux auxquels sont confrontés les dirigeants de communautés indigènes, les autorités indigènes et les mouvements de défense des droits des populations locales, en particulier dans les zones rurales des municipalités d'Alto, Medio et Bajo Baudó, de Litoral de San Juan, de Nuquí et de Juradó. Depuis le 5 mars 2017, deux dirigeants de communautés indigènes ont été tués, l'ELN a étendu et renforcé sa présence dans les zones auparavant occupées par les FARC et le nombre de troupes du groupe paramilitaire Autodefensas Gaitanistas de Colombia (AGC) a augmenté. Le 17 avril, dans un entretien avec les médias locaux, le médiateur a déclaré que le conflit dans le département du Chocó s'était récemment aggravé : plus de 2 000 personnes sont affectées, un enlèvement a lieu par jour, et 20 des 30 municipalités du département sont en péril à cause de la lutte entre les deux parties armées pour le contrôle du territoire.

Noms : résidents de Puerto Lleras, Pueblo Nuevo et Nueva Esperanza, territoires collectifs de Jiguamiandó
Hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 62/17 – AMR 23/6082/2017, 18 avril 2017